

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 novembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Gilles MARQUET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Éliane GRANET
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Isabelle GROUIEC
M. Daniel PEYNON	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda BOILON	M. Florent MONEYRON
M. Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC ; Philippe BÉAL ; Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle GROUIEC)
- M. Cédric DAUDUIT (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
- Mme Séverine VIAL (à Mme Josiane HUGUET)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. Antoine LUCAS)

Etaient absents :

- M. Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 / Représentés : 6 Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° .. M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS N° 2021-02

MODIFICATION DES STATUTS N° 2021-02

- VU les statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » ;
- Les articles N°L5214-16 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT le projet de territoire approuvé par délibération en date du 07 février 2019 ;
- CONSIDERANT les orientations et le plan d'actions de la Convention territoriale globale (CTG) approuvés par délibération en date du 28 janvier 2021 ;

Madame la Présidente explique aux délégués que dans le cadre de la poursuite du développement de la CCEDA, il convient, à présent :

- dans le cadre du projet de territoire de 2019 et sa première priorité, à savoir l'enfance / jeunesse,
- dans le cadre de la CTG,

de prendre une nouvelle compétence de service enfance/jeunesse de proximité pour les habitants du territoire.

Par conséquent, suite aux travaux de réflexion et de préparation du transfert de compétence de la commission enfance-jeunesse, du bureau, de groupes de travail divers, il est proposé à l'Assemblée de :

- De prendre au titre des compétences dites « supplémentaires » en matière d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (item N°13 des statuts) des nouvelles compétences qui s'intituleraient comme suit :
 - « Accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans »
 - « A compter du 1^{er} septembre 2022 : Gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires pour les 3 à 17 ans et des mercredis périscolaires »
- De plus, cette modification des statuts intégrera également :
 - le changement de nom du Pôle Accueil Petite Enfance (PAPE) qui devient « Relais Petite Enfance (RPE) » ;
 - la compétence « élaboration des documents d'urbanisme (PLUI) », transférée automatiquement depuis le 1^{er} juillet 2021, en tant que compétence obligatoire.
- De modifier en ce sens les compétences dans la rédaction des statuts de la CCEDA.

Madame la Présidente donne lecture du projet de modification des statuts.

Après avoir échangé au sein de l'Assemblée sur le contenu de la modification statutaire Madame la Présidente propose donc à l'Assemblée de modifier les statuts en rédigeant le contenu des compétences comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la modification des statuts N°2021-02 comme proposé, à :

AR PREFECTURE

063-246301097-20211130-20211130_03-DE
Reçu le 02/12/2021

CCEDA
CC 30/11/2021
(03)

1 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

32 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 décembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.